

# TRIATHLON DE LORIENT

## ÉDITION 2022

### RÈGLEMENT DE COURSE

## Article 1 : les épreuves

Le club "Lorient Triathlon" organise plusieurs épreuves de disciplines enchaînées les 20 et 21 Août 2022.

Le samedi 20 août::

- 16H: un duathlon individuel pour les mini-poussins (2015-2016) avec les distances à parcourir suivantes : 150m / 1000m / 200m ;
- 16H30 : un triathlon individuel pour les poussins (2013-2014) avec les distances à parcourir suivantes : 50m / 1200m / 500m ;
- 17H : un triathlon individuel pour les pupilles (2011-2012) avec les distances à parcourir suivantes : 100m / 2400m / 1000m ;
- 17H45 : un triathlon individuel pour les benjamins (2009-2010) avec les distances à parcourir suivantes : 200m / 3600m / 1500m ;

Le dimanche 21 août:

- 9H30 : un triathlon S mixte, en individuel ou relais avec les distances à parcourir suivantes : 750m / 25km / 5km.
- âge minimum de 16 ans (ou dans l'année de leurs 16 ans, ) en individuel,
- âge minimum de 14 ans (ou dans l'année de leurs 14 ans) en relais.
- 14H00: un triathlon M mixte, en individuel ou relais , avec les distances à parcourir suivantes : 1500m/ 40km / 10km.

âge minimum de 18 ans (ou dans l'année de leurs 18 ans) en individuel,

âge minimum de 16 ans (ou dans l'année de leurs 16 ans) en relais.

Le parc à vélo sera basé sur la rue Victor Schoelcher sur la commune de Lorient.

Ouverture du parc à vélo:

- 15 minutes avant les courses Kids.
- 8H15 le dimanche matin pour la course S.
- 12H45 le dimanche après midi pour la course M.

## Article 2 : inscriptions/conditions de participation

Ces épreuves sont ouvertes :

- aux licenciés FFTRI 2022,
- aux non-licenciés FFTRI sous condition de présenter, pour les personnes majeures, un certificat médical d'aptitude au sport en compétition datant de moins de 1 an à la date de l'évènement, ainsi que **la souscription en ligne** à l'assurance journée « Pass' compétition de la fédération française de triathlon» pour le jour de l'épreuve.

Une autorisation parentale pour les mineurs de moins de 18 ans sera exigée.

L'inscription ne sera validée qu'après réception de tous les justificatifs nécessaires. Pour ajouter un document à votre inscription, bien suivre la procédure décrite sur le mail envoyé par la plateforme Klikego. Seule cette procédure permet à l'organisateur d'être averti de l'ajout du document. La validation de l'inscription n'en sera que plus rapide.

**Pensez à vérifier vos spams.**

L'organisation sera soumise aux conditions sanitaires en vigueur lors du déroulement de la manifestation et sera en droit de demander les pièces justificatives nécessaires.

## Article 3 : arbitrage et règlement FFTri

Le fait de remettre un engagement implique pour chaque concurrent l'obligation de se conformer au présent règlement et aux instructions qui lui seront données par le directeur de course ou l'arbitre principal (incluant le règlement officiel de la FFTri disponible).

## Article 4 : chronométrage

Un bracelet puce sera fourni par l'organisateur. Ce bracelet sera porté à la cheville gauche. Pour les épreuves en relais, le bracelet puce servira de relais entre les 3 compétiteurs. Le passage du bracelet puce doit s'effectuer dans le parc à vélo à l'emplacement de l'équipe. La non remise du bracelet à la fin de la course sera facturée 30 euros.

## Article 5 : épreuve de natation

Les concurrents sont autorisés à marcher ou courir sur le fond uniquement au départ et à l'arrivée.

Il est interdit d'utiliser le fond, un autre concurrent, les bouées ou autres objets flottants pour gagner un quelconque avantage. Pour des raisons de sécurité, il est toutefois autorisé de se reposer temporairement sur un point fixe.

Le vêtement minimum en natation est le maillot non transparent en une ou deux pièces.

Les lunettes de natation, masques, pince-nez sont autorisés Les aides artificielles sont interdites (tuba, gilets, flotteurs...), ainsi que le recouvrement des mains et des pieds.

La combinaison isothermique de natation ne peut comprendre que trois parties au maximum : cagoule, haut avec ou sans manches, un bas. L'épaisseur maximale est de 5 mm. Le recouvrement de deux parties de la combinaison n'excédera pas 5 cm.

Le port de la combinaison isothermique n'est autorisé que pour la partie natation et uniquement en fonction des conditions de température de l'eau. En cas d'obligation, cette dernière devra couvrir à minima le buste et les cuisses.

Combinaison obligatoire si T°C < 16°C

Combinaison interdite si T°C > 24,5°C.

Seul le port d'un maillot de bain ou d'une tri-fonction est autorisé.

**Le bonnet de bain n'est pas fourni par l'organisateur**, chaque concurrent doit avoir son propre bonnet de natation.

## Article 6 : épreuve à vélo

L'épreuve cycliste est un circuit fermé empruntant des rues de la ville de Lorient. Chaque concurrent doit respecter le code de la route en toute circonstance, sauf indication contraire des signaleurs. Pendant l'épreuve cycliste, le dossard se porte dans le dos. Il est de la responsabilité de chaque concurrent de prévoir le nécessaire de fixation du dossard.

Tout déplacement dans l'aire de transition doit se faire le vélo à la main, le porte du casque à coque rigide est obligatoire, jugulaire serrée, sur la totalité du parcours.

Sur l'épreuve **enfants**, le **drafting** est **autorisé** (prolongateurs interdits).

Sur l'épreuve **Sprint, le drafting est interdit** (prolongateurs autorisés).

Sur l'épreuve **M, le drafting est interdit** (prolongateurs autorisés).

## Article 7 : épreuve de la course à pied

Pendant l'épreuve de course à pied, le dossard doit être porté sur le ventre.

## Article 8 : triathlon durable

Durant l'épreuve, il est interdit de jeter, même accidentellement, quoi que ce soit (gels énergétiques, boissons etc.) sur la route ou dans la nature, en dehors des zones de propreté matérialisées au sol.

Tout manquement à ce point de règlement sera suivi d'une disqualification immédiate. Vous devrez alors rendre votre dossard et votre puce à l'arbitre ou à l'officiel qui aura constaté cette infraction.

## Article 9 : annulation et remboursement

L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve **en cas de force majeure** (événement imprévisible, insurmontable, d'une cause étrangère et indépendante de la volonté de l'organisateur). En cas de force majeure, un **remboursement partiel des droits d'inscription** pourra être effectué pour couvrir les frais déjà engagés.

### Si annulation par le concurrent :

Remboursement total des droits d'inscription (hors commission prélevée par la plateforme Klikego) :

- jusqu'au vendredi **12 Août 2022** sans justificatif.
- jusqu'au mercredi **17 Août 2022**, uniquement sur **présentation d'un justificatif médical**.

L'échange de dossard est possible jusqu'au **12 Août 2022**.

## Article 10 : les classements

Pour être classé, le concurrent aura effectué la totalité des 3 disciplines sportives. Ne seront pas classés les concurrents ayant abandonné, les concurrents disqualifiés par les arbitres ou les concurrents retirés de l'épreuve par les médecins de la course les jugeant inaptes à continuer.

## Article 11 : communication

En acceptant ce règlement de course, les concurrents acceptent de recevoir de la part de l'organisateur des emails d'informations concernant le TRIATHLON DE LORIENT - ÉDITION 2022 ainsi que les éditions suivantes. Les concurrents peuvent à tout moment se désinscrire de la liste de diffusion.

Toutes les informations concernant la course, les parcours, les retraits de dossards et d'éventuels ajustements seront actualisées sur les pages du club LORIENT TRIATHLON:

- [https://www.facebook.com/events/1056585315279848?context=%7B%22event\\_action\\_history%22%3A\[%7B%22surface%22%3A%22page%22%7D\]%7D](https://www.facebook.com/events/1056585315279848?context=%7B%22event_action_history%22%3A[%7B%22surface%22%3A%22page%22%7D]%7D)
- <https://www.lorienttriathlon.fr/page/1004736-triathlon-de-orient>

## Article 12 : assurance collective des épreuves

ALLIANZ sociétaire N°61355408